

## ÉTAT DES LIEUX

# RECUEIL DE DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION AUPRÈS DES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Mars 2021

<b>DONNÉES STATISTIQUES : POPULATION, LOGEMENT, ÉNERGIE.....</b>	<b>2</b>
Finalités : données quantitatives et qualitatives pour comprendre les enjeux et structurer les modalités d'action .....	2
Précarité énergétique : repères.....	2
Indicateurs généraux de vulnérabilité des ménages : échelles régionales et Métropolitaines (Aix- Marseille Métropole).....	3
Le territoire du Pays d'Aix : des ménages fragiles et des logements vieillissants.....	5
TERRITOIRE DU PAYS D'AIX : SYNTHÈSE DES DONNÉES.....	8
<b>OPPORTUNITÉS DU TERRITOIRE : DISPOSITIFS D'AIDES ET MAILLAGE D'ACTEURS.....</b>	<b>9</b>
Le territoire du Pays d'Aix facilite les projets de rénovation énergétique grâce à des aides et dispositifs uniques à l'échelle de la métropole	9
Un territoire riche d'acteurs concernés, un maillage à organiser.....	12
<b>PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU PHÉNOMÈNE ET LA SITUATION DES MÉNAGES.....</b>	<b>16</b>
Les réponses à apporter : propositions des structures interrogées.....	16
Avis des acteurs interrogés sur le projet SLAME et points de vigilance.....	17
Conclusions de l'enquête et perspectives .....	18
<b>LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS .....</b>	<b>20</b>

**CPIE du Pays d'Aix**

Virginie **VIERI**. Chargée de projet Energie Habitat –Précarité énergétique [v.vieri@cpie-paysdaix.com](mailto:v.vieri@cpie-paysdaix.com)  
Christophe **CAZAMIAN**. Chargé de projet Energie Habitat 04 42 93 30 26 [c.cazamian@cpie-paysdaix.com](mailto:c.cazamian@cpie-paysdaix.com)

**Solibri**

Claire **BALLY** [solibri@ouvaton.org](mailto:solibri@ouvaton.org)  
Aurélien **BREUIL** [aurelien.solibri@ouvaton.org](mailto:aurelien.solibri@ouvaton.org)

Avec le soutien de



# DONNÉES STATISTIQUES : POPULATION, LOGEMENT, ÉNERGIE

## Finalités : données quantitatives et qualitatives pour comprendre les enjeux et structurer les modalités d'action

Il s'agit dans cette analyse du territoire et des réseaux d'acteurs qui le composent de comprendre les enjeux du territoire pour planifier et dimensionner les modalités de fonctionnement et le repérage des ménages dans le cadre du projet SLAME.

Ces données et analyses seront présentées aux réseaux de professionnels afin de partager avec eux ces constats et d'affiner :

- Les profils des ménages
- Les territoires prioritaires.

### Limites de la méthodologie

Les données affichées dans cet état des lieux ne sont pas croisées entre elles, car issues de sources et années différentes. Elles permettent d'avoir une vision globale des différents indicateurs observés.

En termes d'éléments quantitatifs, il est à noter qu'en plus des limites liées à la protection des données, aucun des outils disponibles ne permet de détecter « à l'adresse » des ménages en situation de précarité énergétique (quel que soit l'indicateur). En effet, les modélisations statistiques ne sont pas actuellement assez fiables et fines pour permettre de telles caractérisations.

### Précarité énergétique : repères

La précarité énergétique peut se définir comme la **difficulté, voire l'incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement, et ceci à un coût acceptable. Sous cette définition relativement simple, se cachent des réalités très différentes, liées à des causes multiples.**

« Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. » Cette définition a été retenue et inscrite dans la loi Besson du 31 mai 1990.

La précarité énergétique constitue une forme de « double peine » : les 20 % de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches (source ADEME).

En cause, l'état des logements dont la performance thermique est généralement mauvaise, voire exécrable. Les équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, souvent vétustes, participent également à gonfler la facture énergétique des plus pauvres, surtout dans le parc privé.

Les impayés d'énergie, en constante augmentation, ne sont que la partie émergée de l'iceberg : les diagnostics effectués au domicile des ménages en difficulté révèlent souvent que les ménages pauvres se privent pour ne pas générer de trop grosses factures<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Définitions issues des travaux du réseau RAPPEL

## Indicateurs généraux de vulnérabilité des ménages : échelles régionales et Métropolitaines (Aix- Marseille Métropole).

Au regard des données générales du territoire sur les caractéristiques liées au logement, à l'énergie et aux indices de vulnérabilité et afin de déterminer quels ménages pourraient bénéficier d'un accompagnement en priorité nous pouvons nous baser sur :

- **Les niveaux de revenus** (plafonds ANAH). Ce facteur « revenus » est à mettre en regard d'autres facteurs et n'est donc pas un élément excluant si le ménage les dépasse de peu. (Cf. tableau page 9) ;
- **Les dépenses énergétiques annuelles du ménage** (au regard de la dépense annuelle moyenne dans les Bouches du Rhône) et de fait le **reste à vivre** de la famille ;
- **Les sous consommations d'énergie** (supposant des comportements d'auto-restriction) ;
- **L'état du logement et des équipements** constituant des facteurs impactant les dépenses énergétiques.

Le statut d'occupation ne présente pas un critère pour le projet car nous considérons que tout ménage propriétaire occupant ou locataire du parc social et ou privé peut être en précarité énergétique et avoir besoin d'un accompagnement.

### **7% des ménages de Provence Alpes Côte d'Azur sont considérés en vulnérabilité énergétique liée au logement.**

L'INSEE parle de « vulnérabilité énergétique » : Pour 15 % des ménages résidant en France métropolitaine, la part des revenus consacrés au chauffage du logement et à l'eau chaude est élevée, au sens où elle atteint le double de l'effort médian. Avec le même critère, 10 % des ménages ont des frais très élevés par rapport à leur budget pour leurs trajets en voiture les plus contraints. Au total, 22 % des ménages sont en situation de « vulnérabilité énergétique » pour l'une ou l'autre de ces consommations, soit 5,9 millions de ménages ; 3 % des ménages le sont même pour les deux types de dépenses, soit 700 000 ménages. Le risque de vulnérabilité varie sur le territoire, différemment selon le poste de dépenses concerné : le climat est le premier facteur de disparité pour la vulnérabilité liée au logement, alors que c'est l'éloignement des pôles urbains pour les dépenses liées aux déplacements.

Nous pouvons retenir ceci de la dernière étude de l'INSEE :

*“En 2015, 162 000 ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont en situation de vulnérabilité énergétique : ils vivent dans un logement qui, pour être chauffé convenablement, leur impose d'y consacrer plus de 8,2 % de leur revenu. Ces ménages se caractérisent par des revenus faibles et occupent plus souvent de grandes maisons anciennes chauffées au fioul.”*

*En région Provence-Alpes-Côte-d'Azur un ménage compte en moyenne 2.22 personnes dans le logement contre 2.7 au niveau national. (INSEE étude - Synthèse N° 37)*

(<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3746354>)

## 5% des ménages de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence considérés en vulnérabilité énergétique => 42 300 ménages.

Le taux de vulnérabilité pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est établi à 5,5 % (ce taux est lié au taux d'effort énergétique. Si celui dépasse 8,2 %, seuil fixé par convention, le ménage est en situation de vulnérabilité énergétique).

## Une dépense énergétique annuelle moyenne de 1170 € pour les ménages vulnérables de la zone littorale.

Malgré une dépense faible en moyenne, elle pèse beaucoup dans le budget de ces ménages très modestes. A noter que la dépense énergétique annuelle moyenne dans les Bouches du Rhône est de 960 € tous ménages confondus.

Cette dépense énergétique relativement basse par rapport à la moyenne nationale est à relativiser avec le coût des loyers plus élevés sur le territoire ainsi que les pratiques d'auto-restriction.

Le rapport d'étude « la maîtrise de l'énergie dans les logements en PACA »<sup>2</sup> souligne que « 19% des ménages de PACA déclarent avoir souffert du froid dans leur logement pendant au moins 24h, contre 16% pour le reste de la France Métropolitaine. »

Cet élément qui peut paraître paradoxal en raison du climat méditerranéen réputé « doux », se justifie par un manque d'équipement en double vitrage notamment, plus que sur le reste de la France métropolitaine.

**Ces deux moyennes de 1170 € et 960 € peuvent être des repères d'identification de ménages en précarité énergétique dont la problématique est la forte facturation d'énergie. Les visites à domicile permettront d'affiner ces moyennes. Elles sont toute fois à mettre au regard de mesures de restrictions.**

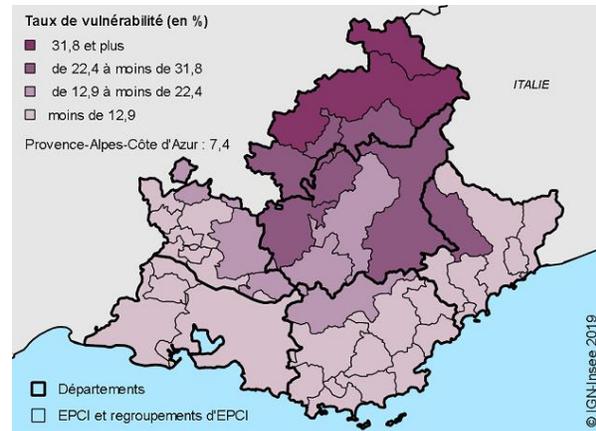
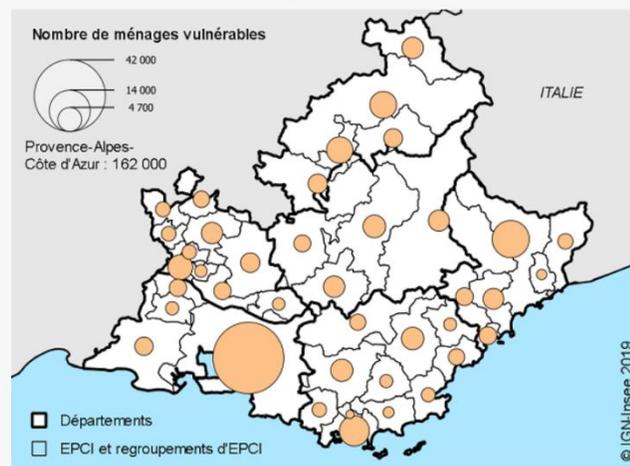
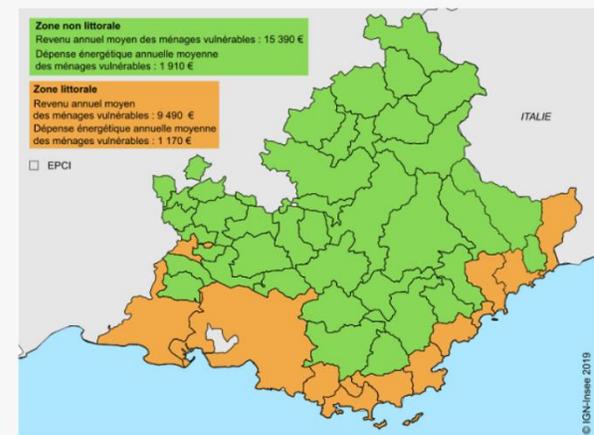


Figure 4 – Une majorité de ménages vulnérables vivent sur le littoral  
Nombre de ménages vulnérables par EPCI ou regroupement d'EPCI



Note : les EPCI de moins de 20 000 habitants ont été regroupés pour des questions de robustesse des résultats. Seule la partie régionale des EPCI s'étendant sur les régions voisines est prise en compte.  
Sources : Insee, Phébus, Pegase, recensement de la population 2013, Fidélité 2015.

Figure 5 – Deux zones de vulnérabilité : l'une liée aux revenus, l'autre à la dépense  
Regroupement des EPCI selon le type de vulnérabilité



Note : pour cette représentation graphique, la métropole Nice Côte d'Azur a été divisée en deux du fait de la très forte hétérogénéité climatique de la zone. Seule la partie régionale des EPCI s'étendant sur les régions voisines est prise en compte.

Lecture : la zone orange correspond au groupe d'EPCI pour lesquels la vulnérabilité s'explique davantage par un effet revenu que par un effet dépense (inversement pour la zone verte).

Sources : Insee, Phébus, Pegase, recensement de la population 2013, Fidélité 2015

<sup>2</sup> Chéron, D. (2008). « La maîtrise de l'énergie dans les logements en PACA », ADEME PACA, Région PACA – Observatoire de l'Énergie PACA.

**A l'échelle régionale, les ménages chauffés au fioul sont surreprésentés parmi les ménages vulnérables (22 % contre 12 % de l'ensemble des ménages). L'électricité est l'énergie de chauffage la plus répandue, équipant près d'un ménage sur deux, qu'il soit vulnérable ou non.**

On notera que de nombreux ménages modestes n'utilisent pas le système de chauffage électrique en place car l'électricité est considérée comme une énergie chère et le contrôle de la dépense est très difficile. **Le recours à un chauffage d'appoint est dès lors assez répandu engendrant des problèmes sanitaires et de dégagement d'humidité pouvant dégrader le logement.**

Le chauffage reste le premier poste de consommation d'énergie du secteur, avec 48% du total des consommations des logements en 2015. La majorité de ces consommations se fait sous forme d'électricité (51%). Ce chiffre est bien moindre par rapport au chiffre national (68%), notamment en raison du climat. L'usage d'électricité spécifique (équipements électriques, électroniques et éclairage) est en forte augmentation, en lien avec l'essor des technologies de l'information et de la communication. Il représente 34% des consommations d'électricité dans les logements. La climatisation représente 9% des consommations d'électricité.

**25% de bénéficiaires du chèque énergie ne l'ont pas utilisé, un exemple du problème du non recours pour les ménages en difficultés.**

A l'échelle nationale, le chèque énergie n'est pas utilisé par toutes les personnes éligibles. Seulement 75% des bénéficiaires l'ont effectivement utilisé avant la date limite du 31 mars 2019, faisant perdre au dernier quart retardataire un montant moyen de 150 euros. La première cause de non recours est tout simplement la non réception du chèque (8% des bénéficiaires), suivi de la perte du chèque (4%), d'une mauvaise compréhension du dispositif (3%), ou encore d'une perte du chèque par le fournisseur (2%). A noter que le nombre de bénéficiaires a significativement augmenté entre 2018 et 2019 : de 3,6 millions, leur nombre est passé à 5,8 millions. Et pour cause, le plafond maximum pour toucher le chèque énergie est ainsi passé de 7.700 à 10.700 euros de revenu fiscal de référence par unité de consommation. (Source rapport Cour des comptes 2018).

## Le territoire du Pays d'Aix : des ménages fragiles et des logements vieillissants

Les données ci-dessous sont extraites des données de l'observatoire habitat (le logement en Pays d'Aix 2016). [https://www.agglo-paysdaix.fr/?eID=tx\\_atofaldownload&objectId=33495](https://www.agglo-paysdaix.fr/?eID=tx_atofaldownload&objectId=33495)

Le territoire du Pays d'Aix est partie intégrante d'Aix Marseille Provence Métropole. Il compte 392 000 habitants (19% de la population des Bouches-du-Rhône) répartis sur 36 communes (9 communes de plus de 10 000 habitants et 7 de moins de 2 000 habitants).

**Un coût de l'immobilier parmi les plus élevés du département et qui impacte le budget logement des familles = un taux d'effort élevé.**

Il y a un niveau de tension sur le marché du logement, principalement alimenté dans les années 2000 par une forte augmentation des prix et le poids très faible de logements abordables (dont les logements sociaux).

**Par ailleurs, 34% des ménages allocataires logements de la CAF (hors Aix qui se situe à 43% des ménages) consacrent plus de 40% de leurs revenus au logement.**

## Une dégradation de la conjoncture économique renforcée par la crise sanitaire pour les familles monoparentales, les chômeurs de longue durée et les étudiants.

Le bassin d'emploi du Pays d'Aix compte en 2018, près de **28 700 demandeurs d'emploi toutes catégories, soit un taux de chômage de 8.3%**.<sup>3</sup>

Avec un taux de chômage en deçà de celui de la région, le marché du travail local est moins dégradé. Un facteur d'exclusion persiste cependant : le manque de ressources affecte les personnes en recherche d'emploi, 12% des demandeurs d'emploi inscrits dans les agences du bassin perçoivent le RSA ce qui représentent plus de 7000 allocataires).

**Les familles monoparentales** ont un risque plus important d'être en précarité énergétique car l'ensemble des charges incompressibles du foyer sont supportées par une seule personne.

Le territoire compte près de **36 000 étudiants** (majoritairement sur Aix-en-Provence). Il est difficile d'établir le chiffre exact du nombre d'étudiants aux prises avec des difficultés financières depuis le confinement. Si on s'en tient aux chiffres du [Crous Aix-Marseille-Avignon](#), leur nombre a doublé. « *En temps normal, nous recevons à cette période entre 50 et 70 demandes d'aide financière par semaine. Depuis le 16 mars, ce chiffre se situe entre 100 et 150* », déplore Marc Bruant, le directeur général du centre.

**Nous pourrions mobiliser les acteurs de la vie étudiante (Crous et associations) afin de leur permettre d'orienter les étudiants en prise avec des difficultés sur les questions énergétiques.**

## Les ménages modestes concentrés sur les communes du nord d'Aix.

La frange nord du territoire regroupe des communes où les niveaux de revenus sont jusqu'à 30% inférieurs à la moyenne communautaire : ces territoires plus éloignés présentent une attractivité moindre et une plus forte capacité d'accueil des ménages de classe moyenne et modestes.

Certaines communes et secteurs affichent des niveaux de revenus médians des ménages parmi les plus faibles de l'agglomération, et se situent en-deçà des moyennes départementales, régionales ou métropolitaines (18 600€).

Il s'agit des **communes de la couronne nord, notamment St Paul les Durance, Peyrolles en Provence ou la Roque d'Anthéron et surtout Pertuis, ainsi que des communes de la couronne sud, notamment Gardanne et Vitrolles.**

L'analyse de secteurs infra-communaux laisse apparaître des poches de faibles revenus au sein de quartiers spécifiques et centre anciens : centres anciens de Pertuis et d'Aix-en-Provence, grands quartiers d'habitat social (Jas-de-Bouffan, Encagnane, Corsy, Beisson et Pinette dans la ville-centre, les Aires-Notre Dame à Gardanne et les quartiers des Pins et du Liourat à Vitrolles).

**Plus de 38% des logements du territoire ont été construits entre 1920 et 1970** (1975 étant la date de la première réglementation thermique, avant 1920 les techniques de construction tenaient mieux compte du climat). Ces logements sont donc susceptibles de présenter, s'ils n'ont pas été rénovés, des performances énergétiques très faibles.

---

<sup>3</sup> Portrait socio-économique du bassin d'Aix-en-Provence -POLE EMPLOI Novembre 2018

Les études de mise en œuvre du Programme d'intérêt général (PIG) du territoire du Pays d'Aix ont permis de cibler 6 communes nécessitant un accompagnement renforcé pour l'amélioration de l'habitat :

- Aix en Provence (périmètre centre ancien)
- Gardanne
- Peyrolles en Provence
- Trets
- Pertuis
- Lambesc

**Nous pouvons nous appuyer sur ces études du PIG afin de cibler les zones où les besoins sont plus prégnants sans toutefois s'interdire d'intervenir sur les communes où d'autres profils et besoins sont identifiés par les donneurs d'alerte.**

### **Retours terrain 2021 : les professionnels de l'action sociale du logement et de la santé affirment la nécessité de repérer les locataires du parc privé.**

L'équipe du SLAME a réalisé une enquête entre janvier et février 2021 auprès de 11 structures qui interviennent dans des domaines variés de l'action sociale, de l'énergie et du logement. Précisément :

- L'insertion sociale par le logement (Un Toit, AVES, ALPA, CCAS)
- L'action et la prévention sociale (CCAS, MDS)
- Les actions de médiation avec les administrations, les fournisseurs de fluides (Médiance 13)
- La prévention de la délinquance (ADDAP 13) ;
- L'animation de quartiers (AVES) ;
- L'accompagnement des collectivités sur l'amélioration de l'habitat (Citémétrie) ;
- La lutte contre l'habitat dégradé (Service communal d'hygiène et de santé de la ville d'Aix-en Provence).

Les professionnels enquêtés mentionnent que le parc privé pourrait être une cible prioritaire du projet, les locataires du parc social étant un public majoritairement accompagné.

**Ils s'inquiètent de l'augmentation du nombre de ménages en précarité et qui occupent des logements de plus en plus dégradés (mal isolés, humides, etc.). Ces difficultés sont décrites plus amplement à la page 14.**

## TERRITOIRE DU PAYS D'AIX : SYNTHÈSE DES DONNÉES

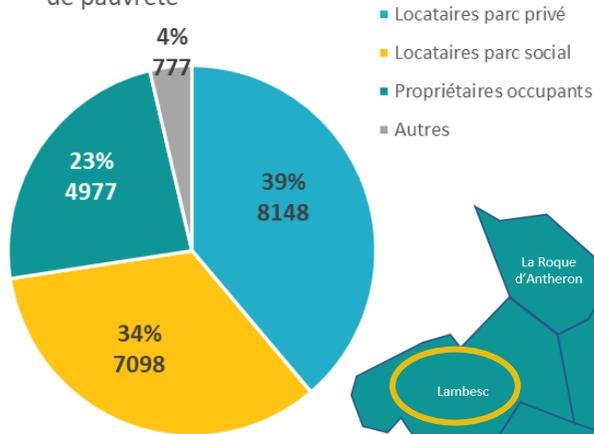
### ● 392 000 habitants

140 000 ménages

### ● 14 % de ménages sous le seuil de pauvreté

Soient 21 000 ménages, dont 7.200 personnes de + de 60 ans

Statut d'occupation des ménages sous le seuil de pauvreté



Communes en secteur renforcé

87 334 logements occupés par des propriétaires occupants

70 301 par des locataires du privé  
dont 27 000 pour le parc social

### ● 184 000 logements

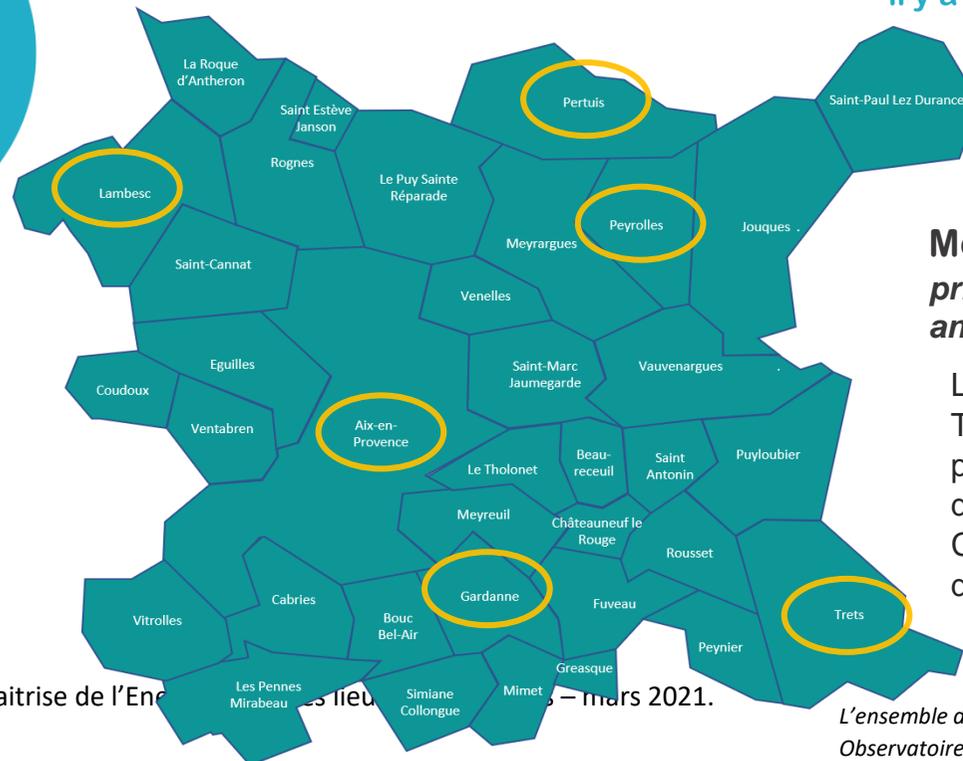
### ● 11.000 demandes de logements sociaux

26 303 logements sociaux recensés

15 communes du territoire carencées

● 4% de logements potentiellement indignes → 7000 logements occupés à 67 % par des locataires et à 32 % par des personnes de plus de 60 ans

Près d'un logement sur deux du parc privé est potentiellement énergivore car construit il y a plus de 30 ans.



Ménages à cibler → Locataires du parc privé, propriétaires occupants de plus de 60 ans.

Les autres ménages n'étant pas à exclure. Toutefois les locataires du parc privé et les propriétaires occupants en difficultés sont encore difficiles à repérer via les circuits « classiques ». Ce projet est l'occasion de renforcer le repérage des dits « invisibles ».

# OPPORTUNITES DU TERRITOIRE : DISPOSITIFS D'AIDES ET MAILLAGE D'ACTEURS

## Le territoire du Pays d'Aix facilite les projets de rénovation énergétique grâce à des aides et dispositifs uniques à l'échelle de la métropole

Dans ce diagnostic nous n'aborderont que la spécificité sur les aides liées à la rénovation énergétique du Pays d'Aix afin de montrer les potentialités du territoire sur cet enjeu spécifique. Un document ressource sera créé visant à identifier les aides existants sur le territoire.

### Les aides à la rénovation énergétique

Les aides sont multiples et difficiles à aborder compte tenu, d'une part de la variabilité des critères et d'autre part de la multiplicité des interlocuteurs. Le principal frein pour les ménages modestes est lié à l'incapacité de faire l'avance des frais.

Les 5 aides du territoire gérées par le service énergie avec l'appui technique du service public de la rénovation énergétique (CPIE du pays d'Aix MEHC) sont cumulables avec l'ensemble des aides nationales.

- Diagnostic énergétique
- Isolation toiture et murs
- Systèmes de régulation et programmation
- Solaire thermique : chauffe-eau et chauffage

En plus de l'ensemble des aides nationales et locales, celles du territoire sont détaillées ici : <http://www.eco-renovez.fr/accueil/aides-financieres/>

Elles sont cependant mobilisables uniquement pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs d'un logement conventionné. Les maisons doivent être construites depuis plus de 5 ans. A noter que le plan Climat Métropolitain vise une rénovation de 3000 logements sur le Pays d'Aix d'ici à fin 2021.

**Les visites à domicile réalisées dans le cadre du SLAME permettront de mieux identifier les capacités de mobilisation de ces aides. Il sera intéressant pour les locataires du parc privé de définir des modalités de mobilisation des propriétaires bailleurs pour les inciter à réaliser des travaux de rénovation via ces aides.**

## « Mieux habiter, mieux louer », le programme d'intérêt général du territoire du Pays d'Aix : un accompagnement gratuit sur mesure

Pour connaître les détails du programme : [https://www.agglo-paysdaix.fr/fileadmin/medias/Amenagement\\_et\\_habitat/Habitat/3V-PIGNV\\_V1.pdf](https://www.agglo-paysdaix.fr/fileadmin/medias/Amenagement_et_habitat/Habitat/3V-PIGNV_V1.pdf)

Le Pays d'Aix, avec le soutien de ses partenaires financiers (ANAH, région Sud, les Conseils départementaux des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse), a mis en place le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux habiter, mieux louer » pour améliorer l'habitat privé sur l'ensemble du territoire.

L'objectif de ce programme est de **soutenir les propriétaires qui réalisent des travaux, en leur proposant des aides financières majorées ainsi qu'une assistance administrative et technique gratuite.**

Les opérateurs choisis pour mener ce programme sont le bureau d'études **Citémétrie** et l'**association Compagnons Bâisseurs**.

Ce programme s'adresse aux **propriétaires occupant le logement (ou locataires)**.

Deux catégories de ménages sont éligibles aux aides de l'Anah pour le financement de travaux. Ces ménages sont qualifiés en fonction de leur niveau de ressources :

- ménages aux ressources "très modestes"
- ménages aux ressources "modestes"

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (en €)	Ménages aux ressources modestes (en €)
1	14 790	18 960
2	21 630	27 729
3	26 013	33 346
4	30 389	38 958
5	34 784	44 592
Par personne supplémentaire	+ 4 385	+ 5 617

Source ANAH

Le dispositif concerne aussi les logements locatifs ou vacants. En contrepartie, le propriétaire bailleur s'engage à proposer ses biens à un loyer abordable à des locataires de ressources modestes.

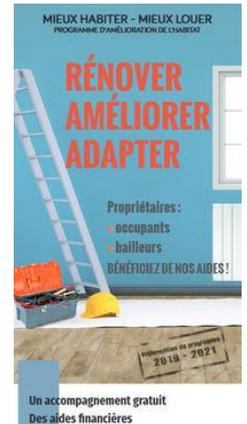
### Le PIG fixe des objectifs à atteindre en fonction des types de travaux :

- Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat,
- Travaux pour l'autonomie de la personne,
- Travaux de lutte contre la précarité énergétique, (*liste non exhaustive*) isolation du sol, des murs et des combles, remplacement ou changement du mode chauffage, changement des menuiseries, installation d'une ventilation, etc.

### L'auto-réhabilitation accompagnée

Le PIG comporte un volet innovant d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA). Cette action s'adresse aux propriétaires, aux revenus modestes, occupant leur logement, qui souhaitent rénover leur habitat en réalisant eux-mêmes une partie des travaux. L'accompagnement est gratuit et assuré par les Compagnons Bâisseurs Provence. L'ARA est proposée aux ménages qui ont le souhait de réaliser eux-mêmes certains travaux, et lorsque le besoin d'un accompagnement renforcé est repéré ou quand la réalisation du projet bloque sur le reste à charge.

**Il est important de préciser que les visites à domicile proposées dans le cadre du projet SLAME sont complémentaires au travail des opérateurs du PIG. Dès lors qu'un ménage est éligible ANAH et que des travaux de rénovation sont nécessaires dans son logement, le chargé de projet SLAME renvoie ce ménage vers les opérateurs.**



A noter que les plafonds de revenus « modestes et très modestes » définis par l'ANAH nous permettent de cibler les ménages pour engager les visites à domicile du SLAME. Toutefois, le critère revenu n'est pas le seul à prendre en compte. Un ménage peut être juste au-dessus des plafonds sans pour autant ne pas connaître des difficultés significatives avec ses dépenses d'eau et d'énergie dans son logement. Les effets de seuil sont souvent problématiques et laissent des ménages juste au-dessus des plafonds sans aucune solution proposée. Il semble pertinent dans le cadre du projet SLAME, et notamment en phase expérimentale, de garder de la souplesse sur les critères d'éligibilité. En dehors des ménages repérés par les travailleurs sociaux pour qui la visite à domicile est de fait validée, le chargé de visite est en mesure d'évaluer la situation finement pour les ménages qui s'auto identifient : lors de la prise de rdv par téléphone, un échange avec la famille permet de s'assurer que le ménage entre bien dans le cadre du projet.

### Un SLIME piloté par le département du Vaucluse couvre la commune de Pertuis

Le programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) est un programme d'action de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages modestes et destiné aux collectivités locales. Il permet d'organiser les actions de lutte contre la précarité énergétique en massifiant le repérage des ménages en précarité énergétique et de les financer grâce aux certificats d'économie d'énergie. Ce programme national est piloté par le CLER. <https://cler.org/le-programme-slime-accueille-six-nouvelles-collectivites/>

Le conseil départemental du Vaucluse fait partie des 6 nouvelles collectivités qui ont rejoint le programme SLIME en 2021.

Ce programme est mené en collaboration avec les partenaires institutionnels liés au FSL et associatifs du département : l'ALTE, le CEDER et SOLIHA84. Ces associations ont une mission nommée : « Intervenant en Maîtrise de l'Énergie » dans le cadre de ce programme. Cette intervention sous forme de visite à domicile permet de mieux comprendre et gérer les consommations d'énergie, mais aussi de maîtriser ses consommations par l'application d'éco-gestes. L'engagement du Département de Vaucluse dans le programme SLIME va permettre de développer l'action sur tout le territoire, en structurant un réseau de partenaires détectant les ménages en difficultés. Un plus grand nombre de ménages pourra ainsi bénéficier d'un accompagnement personnalisé, notamment par la mobilisation des CEE en compléments des financements publics.

L'équipe du projet SLAME s'est coordonné avec l'ALTE qui agit entre autres sur la commune de Pertuis afin que les programmes ne se parasitent pas. Il est entendu, afin de ne pas surcharger les travailleurs sociaux de la commune en outils de communication et d'intervention que le programme SLIME est prioritaire. Dans le cas où l'ALTE n'est pas en mesure de prendre en charge une visite, le chargé de projet renvoie le contact à l'équipe SLAME qui prend le relais.

## Un territoire riche d'acteurs concernés, un maillage à organiser

### Enseignements passés sur le territoire du Pays d'Aix : de l'importance de créer un réseau de « donneurs d'alerte »<sup>4</sup>

Le projet "Accès aux économies d'énergie pour tous"<sup>5</sup> réalisé en 2013 sur le territoire du Pays d'Aix a montré l'importance de créer un réseau de donneurs d'alerte, basé notamment sur la mobilisation des travailleurs sociaux, pour s'assurer de repérer les ménages.

**Le repérage des ménages est la pierre angulaire d'un dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements et plus globalement d'une politique de lutte contre la précarité énergétique.**

Ce projet de recherche-action a prouvé qu'il est **indispensable d'associer tous les services sociaux présents sur le territoire** et plus largement tous les donneurs d'alertes et de remobiliser régulièrement ces acteurs.

Ce projet a montré qu'outre l'efficacité du travail de relais avec les travailleurs de la CAF, **l'échelon communal est celui qui facilite le repérage** notamment dans les moyennes et petites communes.

Il est à noter que ces constats ont été également démontrés par le Réseau Régional Energie et précarité animé par Ecopolénergie de 2008 à 2016. Les nombreux programmes de lutte contre la précarité animés sur l'ensemble du territoire national confirment la nécessité d'organiser, animer et consolider des réseaux locaux de professionnels.

### Une multiplicité d'acteurs concernés par les enjeux du traitement de la précarité énergétique

Le schéma ci-après propose de classer les principaux acteurs identifiés selon leurs domaines de compétences. **Ce classement n'est pas exhaustif et reste subjectif** dans la mesure où la plupart des acteurs œuvrent de manière transversale mais il a l'avantage de donner une vision synthétique du panorama des acteurs mobilisés ou à mobiliser sur le territoire.

Pour faciliter le recensement nous avons choisi de citer principalement les réseaux d'acteurs. Les membres de ces réseaux répartis dans les territoires étant de fait, associés.

Différents secteurs d'activités peuvent et doivent être impliqués dans la mise en place d'une action de lutte contre la précarité énergétique, cependant, les interactions possibles sont parfois floues.

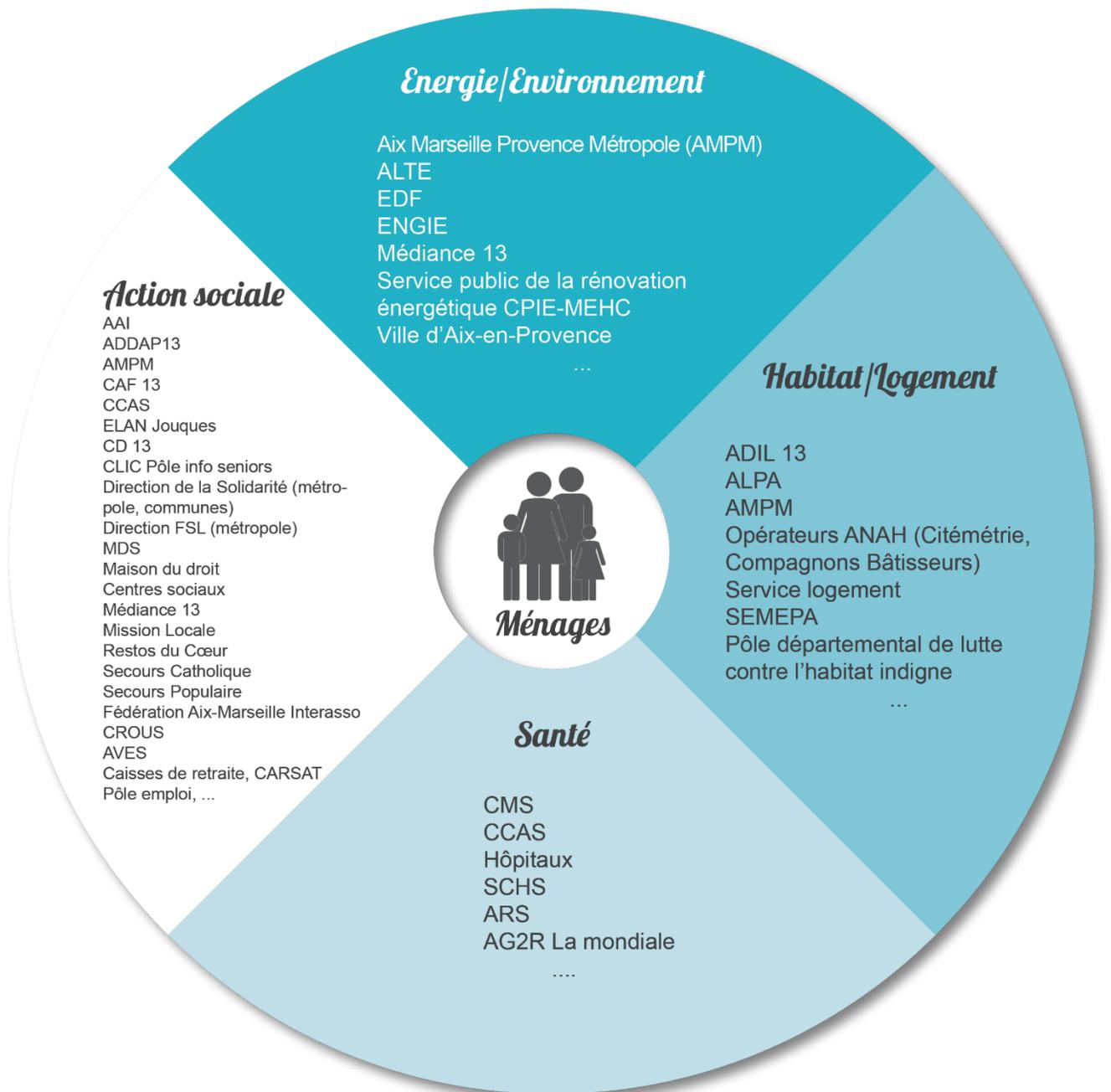
L'objectif de ce diagnostic est de dégager des modes opératoires et des chaînes d'interventions optimales.

Cette liste d'acteurs n'étant pas exhaustive, elle sera complétée au cours du projet.

---

<sup>4</sup> Les « donneurs d'alerte » sont l'ensemble des acteurs en interaction avec les ménages et pouvant être sollicités pour un conseil, un accompagnement technique, une aide financière dans le cadre de l'habitat ou de l'énergie.

<sup>5</sup> Projet piloté par le service énergie de la Communauté du Pays d'Aix en 2013 dans le cadre du plan climat- animé par CPIE du Pays d'Aix et Ecopolenergie, partenariat technique : urbanis, compagnons bâtisseurs, SOLAIR.



Les principaux sigles sont référencés dans la liste des abréviations en fin de document (Page 20).

## Retours terrain 2021 : l'enquête SLAME auprès de 11 structures préfigure la chaîne de détection des ménages

Au regard de l'enquête menée auprès de ces structures, l'équipe projet voit se dessiner une chaîne possible des acteurs mobilisés pour accompagner les ménages.

Elle est décrite en page 19.

### Les professionnels interrogés accompagnent majoritairement des locataires.

Si la plupart des structures enquêtées ne s'adressent pas spécifiquement au public des locataires, il s'agit du public majoritairement accompagné et notamment les locataires du parc social. Cela rejoint les tendances observées de manière générale : **les propriétaires sollicitent peu les travailleurs sociaux**. Concernant les locataires du parc privé, **l'AVES à Vitrolles souligne que ce public commence à se faire connaître du centre social depuis le début de la crise sanitaire**. Par ailleurs, au sujet des occupants du parc privé, le CCAS de Vitrolles estime que *“le focus sur le parc privé est important, c'est un public que l'on voit moins, ils sont moins aidés”*.

### Certaines structures mènent des actions préventives et curatives sur les consommations d'énergie...

Par ses actions, **Médiance 13** tient le rôle d'interface entre l'habitant et les fournisseurs d'eau, et d'énergie qui leur transmettent les listings de personnes en impayés d'énergie. Un diagnostic de la situation est réalisé par l'association avec proposition de rencontre sur le point accueil en vue de résoudre le problème. Selon la situation, le ménage est réorienté vers un travailleur social afin d'assurer un accompagnement global. La structure réalise également des accompagnements sur les usages de l'énergie dans le logement en direction de publics spécifiques notamment les seniors dans le cadre d'un partenariat avec AG2R La Mondiale.

La **MDS de Gardanne** constitue les dossiers FSL/FSE pour les familles du territoire, tout comme les CCAS d'Aix-en-Provence ou de Vitrolles qui peuvent également de manière exceptionnelle apporter une aide complémentaire au FSE pour le paiement des factures ou encore l'achat d'électroménager.

Si ces structures ne mènent pas d'actions spécifiques sur le sujet de l'énergie, les travailleurs sociaux au cours de leurs entretiens avec les familles font une évaluation de la situation qui permet, en cas de difficultés à payer les factures d'énergie, d'orienter vers le pôle solidarité d'EDF et/ou de constituer les demandes d'aides. On notera une action spécifique du **CCAS de Vitrolles** sur la sensibilisation aux économies d'énergie (projet ECO'N) qui consiste à animer des ateliers pédagogiques auprès des vitrollais reçus lors des accueils ou bénéficiaires d'un accompagnement social par les structures partenaires de l'action (MDS, CAF et centres sociaux de la ville).

Les personnes entretenues nous ont également fait part d'autres structures partenaires intervenant sur ces questions : des actions collectives réalisées par les centres sociaux en partenariat avec la CAF, des visites à domicile dans le cadre de programmes expérimentaux passés (Ecopolenergie, Ecorce, etc...), une exposition sous forme d'appartement pédagogique, etc.

## ...Avec des approches individuelles ou collectives

Si certaines structures réalisent des actions collectives (notamment CCAS, AVES, ALPA, Médiance 13) et pourraient être parties prenantes des actions de sensibilisation du projet SLAME (ateliers collectifs notamment), d'autres proposent des accompagnements individualisés (CCAS, MDS par exemple). Ces dernières sont dès lors en mesure de réaliser un premier diagnostic de la situation de la personne, de repérer les ménages potentiellement en précarité énergétique et de les orienter vers les visites à domicile.

De nombreuses structures accueillent également les publics dans le cadre de permanences (Médiance 13, AVES, ALPA, MDS, etc.) au cours desquelles il est possible d'informer les personnes sur le projet (remise d'une plaquette par exemple).

## Les difficultés rencontrées par les ménages

Les difficultés évoquées sont de plusieurs ordres :

- La précarité énergétique est avant tout une **précarité sociale** ;
- Les ménages modestes sont équipés **d'appareils vétustes** générant des surconsommations ;
- La question de la **fracture numérique** est évoquée par plusieurs professionnels accentuant les problèmes de non recours et générant des difficultés à bénéficier de certaines aides ;
- Le **chèque énergie semble peu utilisé** par manque d'information et de connaissance de ce dispositif malgré son automatisation ;
- Les **demandes d'aide aux impayés sont récurrentes** et ne viennent pas régler le problème à la source (état des logements, vétusté des équipements) ;
- Concernant **les aides au paiement des factures d'eau**, elles dépendent de l'abondement des organismes au Fonds solidarité énergie, ce qui n'est par exemple pas le cas à Gardanne où le fonctionnement en régie ne permet pas aux ménages de bénéficier du FSE.

# PROPOSITIONS POUR AMELIORER LA CONNAISSANCE DU PHÉNOMÈNE ET LA SITUATION DES MÉNAGES

## Les réponses à apporter : propositions des structures interrogées

Plusieurs enseignements se dégagent de l'enquête menée auprès des 11 professionnels du territoire.

Concernant les réponses à apporter au regard des difficultés rencontrées par les ménages, on note :

- La **nécessité d'amélioration énergétique des logements**.
- Le besoin de **simplifier l'accès aux aides à la rénovation** a également été exprimé et plus particulièrement la pertinence des guichets uniques en référence au Service public de la rénovation énergétique. <sup>①</sup>
- La **sensibilisation et l'information des bailleurs privés** apparaît fondamentale, plusieurs personnes interrogées ont insisté sur ce point (disposer par exemple de plaquettes sur les aides à la rénovation pour les informer). <sup>②</sup>
- L'intérêt de proposer **des formations aux professionnels en contact avec les ménages** (gardiens d'immeubles, travailleurs sociaux, habitants ambassadeurs) afin qu'ils puissent leur apporter des conseils. <sup>③</sup>
- Que Médiance 13 n'intervenant plus sur le territoire, **il n'y a plus de structure de médiation sociale ad hoc facilitant l'interface ménage/fournisseur**, en complément de la mission d'ores et déjà réalisée par les travailleurs sociaux en lien avec les services solidarité des fournisseurs historiques.

① Le CPIE anime le service public de la rénovation énergétique via sa Maison Energie Habitat Climat. L'équipe projet SLAME connaît bien les dispositifs relatifs à la rénovation énergétique ainsi que les acteurs publics et privés partenaires du service.

Les ménages repérés via le projet SLAME seront redirigés, quand cela est possible, soit vers les opérateurs du PIG soit vers les dispositifs du service public de la rénovation énergétique.

En novembre 2020, a été mis en place un N° unique dédié à la rénovation énergétique : Allo Rénov'Energie 04 88 60 21 06 par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône. C'est l'ADIL 13 qui prend les appels puis les conseillers orientent vers les structures du service public \*en fonction de la localité du ménage, ses revenus, sa demande (juridique, financière, technique ...). \* (Le CPIE – MEHC pour TPA).

② Le territoire du Pays d'Aix, via son PIG (2016/2019 reconduit jusqu'en 2021), vise 80 rénovations de logements relevant de propriétaires bailleurs. L'évaluation menée en 2020 compte 28 projets réalisés soit 35%.

En 2019, La Maison Énergie Habitat Climat avait lancé en partenariat avec le service habitat de la métropole et la Poste une campagne ciblée pour promouvoir les aides du territoire en faveur des propriétaires bailleurs. Les résultats de cette campagne ont été très décevants et n'ont pas amené les résultats visés.

③ Les associations SOLIBRI et CPIE proposent des formations à la demande pour tous les publics de professionnels. Entre autres : formation des agents du bailleur sur la maîtrise de l'eau et de l'énergie en habitat social, formation des équipes d'équipements sociaux au montage de projets sur la gestion de l'énergie, formation au diagnostic socio énergétique pour les chargés de visite, formation des travailleurs sociaux sur la précarité énergétique, etc.

➔ Le projet SLAME prévoit de former une structure du territoire à la réalisation de visites à domicile.

## Avis des acteurs interrogés sur le projet SLAME et points de vigilance

Parmi les différentes actions du projet présentées, **les visites à domicile sont jugées très pertinentes et constituent la force de la démarche.**

Certains travailleurs sociaux soulignent néanmoins le **caractère potentiellement intrusif d'une visite à domicile** et insistent sur la nécessité de s'assurer de l'accord préalable du ménage. La question a été posée concernant la réalisation des visites en binôme qui ajoutent du temps de coordination et peuvent également mettre en difficulté le ménage qui se voit contraint d'accueillir plusieurs personnes chez lui.

Il est également recommandé **d'intervenir rapidement lorsqu'un ménage est repéré** afin de faire face à l'urgence de certaines situations.

D'autre part, il a été abordé la question des suites données après la visite et l'importance de travailler sur des solutions concrètes permettant de régler les problèmes des familles (comme isoler le logement par exemple).

Enfin, le service hygiène de la ville d'Aix recommande de **cibler les visites en direction des propriétaires occupants âgés** qui ont souvent des problèmes d'accès aux droits.

La deuxième action jugée intéressante est **l'annuaire des acteurs et des dispositifs mobilisables** sur le territoire qui semble répondre à un réel besoin des structures, la question de sa mise à jour régulière a été posée. Celle-ci pourra être envisagée via le Service public de la performance énergétique de l'habitat du Pays d'Aix.

**Les journées de formation** intéressent particulièrement les professionnels de l'action sociale leur permettant de monter en compétences sur le sujet et de pouvoir mieux repérer et accompagner les publics sur ces questions.

Si **les ateliers collectifs** permettent de sortir d'une approche strictement individuelle, il a été souligné que certaines personnes ne sont pas à l'aise pour participer à des dynamiques de groupe, et proposent en complément de tenir des permanences.

## Conclusions de l'enquête et perspectives

### 1/ De l'intérêt de la démarche :

La plupart des acteurs interrogés ont marqué un intérêt pour la démarche et semblent partants pour s'impliquer dans le projet. Cependant quelques personnes, professionnels de l'action sociale notamment, expriment **certaines réserves** et restent à convaincre quant aux bénéfices apportés pour les ménages.

On notera notamment des réserves :

- Sur l'accompagnement proposé : **réaliser une visite au domicile du ménage n'est pas suffisant pour régler les situations complexes des familles**. Cette visite permet de poser un diagnostic précis de la situation, de donner des premiers conseils, de constater des dysfonctionnements.

**La finalité est bien par la suite de travailler le suivi et l'orientation des familles en fonction de ce diagnostic, c'est l'enjeu de la constitution d'un réseau d'acteurs et de la mise en place des comités d'orientation.**

- Sur les conseils sur les usages, la sensibilisation aux éco-gestes : plusieurs projets de sensibilisation aux éco-gestes ont d'ores et déjà été réalisés sur le territoire. **Les ménages en précarité énergétique étant souvent en restriction, ils sont déjà dans des pratiques vertueuses au regard de leurs consommations.**

**Là encore, les conseils apportés aux familles seront adaptés à chaque situation et en fonction des besoins identifiés, d'où l'intérêt d'une visite à domicile. Les actions de sensibilisation proposées dans le projet sont des actions collectives sous forme d'ateliers et des actions de communication (lettres saisonnières) ;**

- **Sur la pérennité du projet et la massification des visites** : il est parfois démotivant pour les structures locales de s'engager dans un projet, nouer des partenariats, dédier des moyens humains si celui-ci n'est pas pérennisé et gagne en ampleur.

Cela crée une défiance dès le départ et des freins en termes d'engagement.

**Le soutien et l'implication de la collectivité est fondamental pour rassurer les structures du territoire et leur permettre de s'engager sereinement dans la démarche, ainsi que d'inscrire ce projet dans les dispositifs publics de prévention existants (type FSE).**

**Les résultats du projet seront communiqués régulièrement et ce tout au long de sa mise en œuvre afin de valoriser ce qui se fait, assurer la mobilisation des acteurs et faire connaître le projet.**

Concernant les outils "d'auto-saisine" des ménages, le projet AEE cité plus haut avait conclu que le repérage via ce type de canal était inapproprié pour les ménages modestes qui se saisissent plus difficilement des outils numériques. D'autre part, la saisie des ressources sur ce type d'outil en ligne, est souvent sous-évaluée par les ménages les déclarant et ne permettent dès lors pas de repérer les ménages les plus précaires.

Néanmoins, il nous semble pertinent de tester à nouveau ce type d'outil d'auto-saisine en ligne dans la mesure où les pratiques numériques de certains ménages ont pu fortement évoluer ces

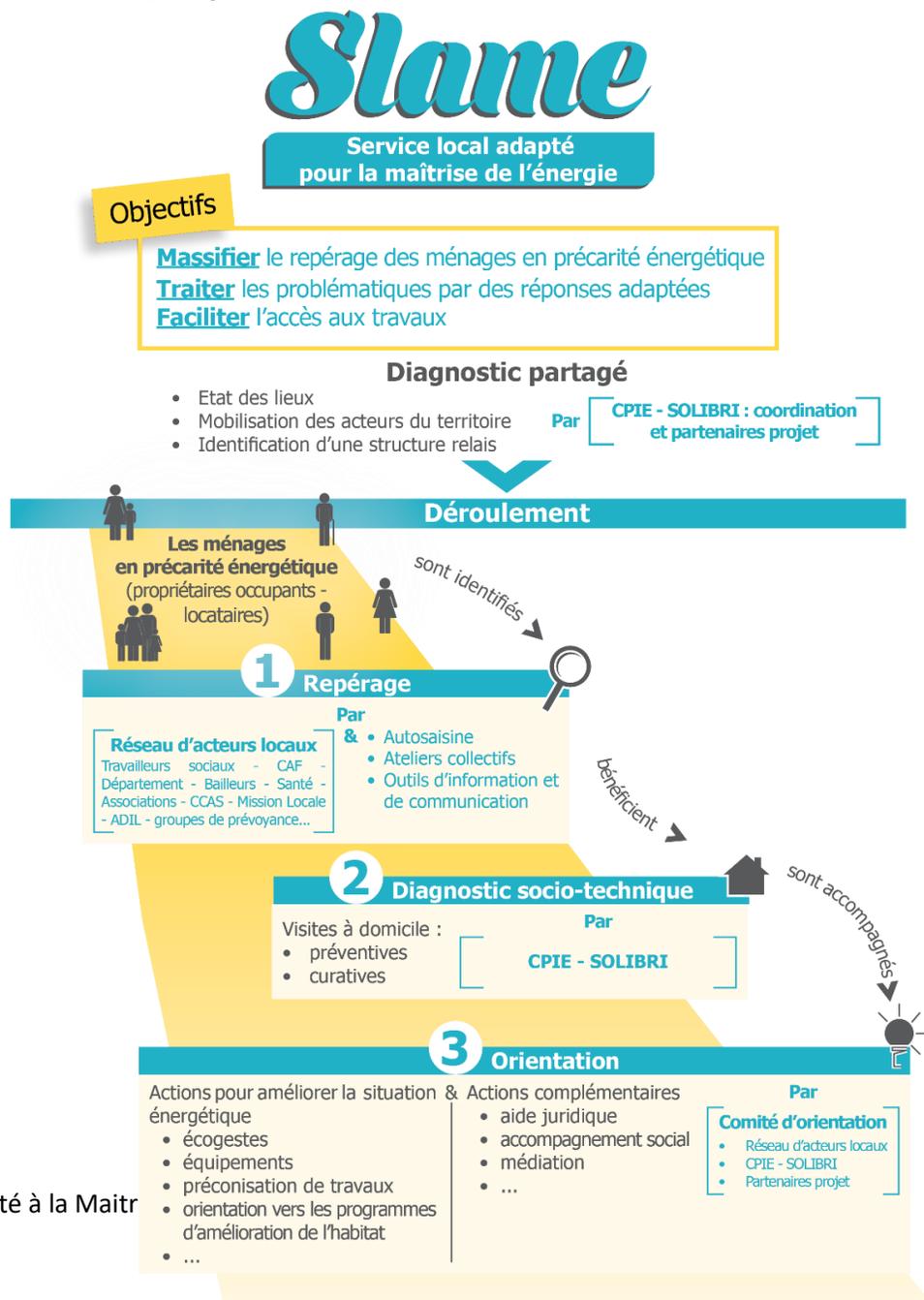
derniers mois avec le confinement. Notamment pour le public étudiant puisque certains d'entre eux ont plongé dans une grande précarité depuis la crise sanitaire, les outils numériques leurs sont familier, ce formulaire en ligne peut les inciter à se faire connaître.

## 2/ De la chaîne des acteurs mobilisés pour accompagner les ménages

Les structures enquêtées peuvent constituer un premier socle d'acteurs mobilisés permettant de répondre à un double objectif :

- S'assurer que les ménages en précarité énergétique sont repérés par des professionnels qui réalisent une première évaluation de la situation et orientent vers une visite à domicile ;
- Être en capacité d'orienter le ménage vers les interlocuteurs compétents en fonction de leur problématique spécifique.

Le schéma de détection et d'orientation des ménages envisagé ci-après sera partagé avec les acteurs impliqués dans le repérage afin de l'adapter aux spécificités de leurs missions et des publics.



## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AAI : Association d'Aide à L'Insertion - <http://asso.ville-gardanne.fr/Association-d-aide-a-l-insertion-AAI>

ADEME : Agence de la transition écologique - <https://www.ademe.fr/>

ADIL 13 : Agence Départementale D'information sur Le Logement <https://www.adil13.org/>

ALPA : Association Logement Pays D'Aix <https://alpa-asso.org/>

ALTE Association Locale Transition Energétique (Espace FAIRE 84) <https://alte-provence.org/>

AMPM : Aix Marseille Provence Métropole <https://www.ampmetropole.fr/>

ARA : Auto réhabilitation accompagnée <https://www.compagnonsbatisseurs.eu/>

AVES : Association Vitrollaise pour l'Animation et la gestion des Equipements Sociaux <http://assoaves.fr/>

CAF : Caisse d'Allocations Familiales <https://www.caf.fr/allocataires/caf-des-bouches-du-rhone/accueil>

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail <https://www.carsat-sudest.fr/>

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CD 13 : Conseil départemental des Bouches du Rhône

CEE : Certificats d'Economie d'Energie <https://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/certificats-economies-energie>

CEDER : Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables <https://www.ceder-provence.org/>

CLER - Comité de Liaison des Energies Renouvelables Réseau pour la transition énergétique <https://cler.org/>

CPIE du pays d'Aix : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement <https://cpie-paysdaix.com/>

FSL/FSE : Fonds social Logement et Energie [https://www.ampmetropole.fr/sites/default/files/2018-05/FSL\\_reglement-interieur.pdf](https://www.ampmetropole.fr/sites/default/files/2018-05/FSL_reglement-interieur.pdf)

MDS : Maison Départementale de la Solidarité

MEHC : Maison Energie Habitat Climat ( une activité du CPIE du Pays d'Aix)

ONPE : Observatoire national de la précarité énergétique <https://onpe.org/>

PIG : Programme d'intérêt général <https://www.agglo-paysdaix.fr/amenagement-habitat/logement-habitat/programme-mieux-habiter-mieux-louer.htm>

RAPPEL : Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Energétique dans le Logement <https://www.precarite-energie.org/>

SLAME : Service Local Adapté pour la Maitrise de l'Energie <http://www.eco-renovez.fr/action-sociale/>

SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie <http://www.lesslime.fr/>